ART. 48 N° 3105

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N º 3105

présenté par Mme Batho, Mme Bagarry, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Orphelin, M. Villani et Mme Chapelier

ARTICLE 48

Compléter l'alinéa 9 par le mot :

« écologiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conformément au débat en commission spéciale, la définition de l'artificialisation doit être précisée en ce qui concerne les "fonctions" auxquelles il est porté atteinte.

Le présent amendement résulte d'une proposition de l'UICN.